

N° 305

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et a l'honneur de se reporter aux récentes discussions entre les représentants du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et du Gouvernement du Canada concernant les modalités de la coopération concernant le support d'isolation contre les vibrations en microgravité pour le vol de la navette spatiale (STS-85), dont le lancement est maintenant prévu pour août 1997, qu'appliqueront la National Aeronautics and Space Administration (NASA), au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et l'Agence spatiale canadienne, au nom du Gouvernement du Canada.

L'Ambassade propose que la coopération entre ces deux gouvernements concernant le support d'isolation contre les vibrations en microgravité soit conforme avec les modalités établies dans le protocole d'entente ci-joint, conclu entre la NASA et l'ASC.

Si cette proposition agréée au Gouvernement du Canada, l'Ambassade propose que la présente note, y compris le Protocole d'entente ci-joint et la réponse du Ministère, constituent un accord entre les deux gouvernements qui entrera en vigueur à la date de signature de la réponse du Ministère, et qui le demeurera jusqu'à ce que l'un des deux gouvernements y mette fin sur préavis écrit de douze mois.

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique saisit cette occasion de renouveler au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international les assurances de sa très haute considération.

Ambassade des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 31 juillet 1997